

Calendrier | Formation de base : gardien(e) concierge d'immeuble

Session des mercredis > 09h-16h

03.12.24 au 11.02.25 → | 70 heures
19.02.25 au 16.04.25 → | 70 heures
23.04.25 au 25.06.25 → | 70 heures
*02.07.25 au 30.07.25 → | 70 heures
03.09.25 au 05.11.25 → | 70 heures

*01.07.25 au 30.07.25 > Cours mercredi et jeudi

Session des samedis > 09h-16h

01.03.25 au 19.04.25 → | 70 heures
26.04.25 au 14.06.25 → | 70 heures
21.06.25 au 26.07.25 → | 70 heures
30.08.25 au 11.10.25 → | 70 heures
18.10.25 au 06.12.25 → | 70 heures

Mis à jour le 19.02.25

1. But de la formation

Vous apprenez le métier de gardien(e) concierge d'immeuble pour assurer l'entretien des bâtiments publics et privés : écoles, centres sportifs, hôpitaux, administrations, entreprises, centres commerciaux, immeubles locatifs ...

2. Le programme

1. Introduction à la conciergerie.
2. Gestion de la relation client.
3. Outils et technologie de conciergerie.
4. Normes et éthiques professionnelle.
5. Gestions des services de conciergerie.
6. Développement des compétences en gestion.
7. Multiculturalisme et multilinguisme.
8. Gestion de crise et résolutions des conflits.
9. Stratégie de marketing et networking.

Prérequis :

Avoir un niveau de français B1.

Qualité humaine et capacité relationnelle complété par le sens du service

Vous êtes débrouillard et maîtrisez le domaine du nettoyage.

Durée – Horaire – Prix :

70 heures | Les samedis uniquement dès 09h à 16h | 1700.-

Lieu de formation :

St François 5

1003 Lausanne

Informations complémentaires :

Les horaires peuvent être modifiés en cours du soir, en cas de nombre de participants insuffisant.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Données personnelles.

Mme M. (Ecrire en majuscules, s.v.p.)

Nom

Prénom

Rue et n°

N° postal et localité

Date de naissance (././.)

N° de téléphone

Courriel

Lieu d'origine

Nationalité Permis de séjour annuel (B) Permis d'établissement (C)

Veillez noter vos dates de réservations :

J'ai pris connaissance des tarifs en vigueur, validé par délibération du comité de l'OPI.
Les frais d'écologie seront à payer à réception de la facture, auprès de la trésorerie.

Fait à Le :

Lu et approuvé, signature :

Conditions générales

1. Chaque participant est personnellement responsable du paiement de sa formation. Seules les personnes ayant payé la taxe d'inscription seront admises au cours. 2. Sur demande et avec un minimum de 80% de suivi de cours, une attestation de cours peut être délivrée dans un délai d'une année. 3. Toute annulation doit être communiquée par écrit et adressée à :

OPI Association Centre d'orientation et de formation Valentin 34/2 1004 Lausanne.

4. Frais d'annulation: toute annulation engendre des frais.

Jusqu'à 15 jours ouvrables avant le début du cours : **150.-** passé ce délai, la taxe d'inscription est due dans sa totalité.

L'OPI se réserve le droit de modifier, d'annuler un cours ou une session de formation.

Dans ce cas, la totalité de la taxe d'inscription sera remboursée.